

# LA LETTRE DE LA CAPEB

L'info aux élus et aux partenaires institutionnels de la Moselle

**DEPUIS PLUS  
DE 75 ANS**

**LA CAPEB,  
VÉRITABLE  
PORTE-PAROLE  
DES TPE-PME  
DU BÂTIMENT**

La Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb), est une organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment qui compte 61 000 entreprises adhérentes à ce jour dont 1 000 adhérents sur le département mosellan.

Cet ancrage territorial permet à nos 24 administrateurs (eux-mêmes artisans ou dirigeants de TPE-PME du bâtiment) et à nos 12 collaborateurs de s'exprimer au nom de l'économie de proximité auprès des élus locaux et des autres partenaires institutionnels afin de leur faire part de l'impact de leurs décisions au quotidien dans nos entreprises.

Plus d'infos: [www.capeb.fr](http://www.capeb.fr)



## RÉFORME MaPrimeRénov'

L'APPEL DE LA  
DERNIÈRE CHANCE  
RÉFORME DE MAPRIMERÉNOV'

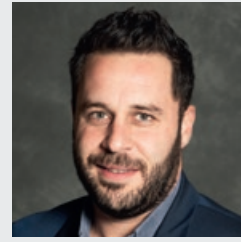
Parution au journal officiel :

**Le monogeste réintroduit dans  
MaPrimeRénov'**

→ 1<sup>ère</sup> concrétisation des  
victoires **obtenues par la CAPEB**  
le 8 mars dernier

**Les 1<sup>ères</sup> concrétisations des victoires  
obtenues par la Capeb, le 8 mars,  
ont permis le recalibrage du dispositif  
MaPrimeRénov' concernant les logements  
des ménages.**

La réforme telle qu'elle était entrée en vigueur en janvier avait abouti à bloquer le marché et à ralentir le nombre de rénovations. Avec ces nouvelles dispositions inscrites au Journal officiel par un décret et un arrêté le 22 mars dernier, les choses avancent. Elles avancent dans le bon sens, pour l'activité des entreprises artisanales, pour notre capacité à relever le défi de la rénovation énergétique. Les mesures entreront en vigueur à partir du 15 mai prochain (date de dépôt des demandes d'aides), jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Les devis réalisés avant le 15 mai pourront être pris en compte. Il s'agit enfin d'une première étape qui va permettre de relancer le marché en 2024 en attendant que soit défini un parcours optimal de rénovation d'ampleur sur lequel la Capeb travaille avec le Gouvernement.



LE MOT D'ÉMILIEEN GANGEMI  
PRÉSIDENT DE LA CAPEB MOSELLE

## CHÈRE LECTRICE, CHER LECTEUR,

Nous avons le plaisir de vous adresser la première lettre syndicale de la Capeb Moselle. À travers cette dernière, nous souhaitons vous faire part de nos positions et actions locales pour défendre les TPE-PME qui représentent 98 % des entreprises du secteur, et qui nécessitent une écoute et une approche différente de celles apportées aux majors du BTP.

Les 1 000 professionnels qui nous font confiance en adhérant à la Capeb Moselle, sont convaincus que c'est avec votre appui que nous pourrions envisager un véritable « choc de simplification » et de relance de l'offre grâce à des réformes ambitieuses tant sur le financement que sur la levée de certaines contraintes réglementaires. Les entreprises du BTP espèrent ainsi retrouver un volume d'activité d'avant crise.

Nous sommes à votre disposition pour renforcer notre collaboration afin de trouver des solutions concrètes, adaptées aux enjeux locaux, notamment pour simplifier le quotidien de nos entreprises, défendre l'économie locale et le modèle de l'entreprise de proximité, promouvoir les métiers du BTP, soutenir l'activité du secteur, tout en accélérant la rénovation énergétique des bâtiments privés et publics.

Plus forts, ensemble.

Pour contacter Émilien Gangemi :

Tél. 03 87 16 24 85  
[direction@capeb57.fr](mailto:direction@capeb57.fr)

## AU SOMMAIRE

**BAROMÈTRE:** les chiffres qui comptent

**ÉCONOMIE:** l'activité des entreprises artisanales en baisse...

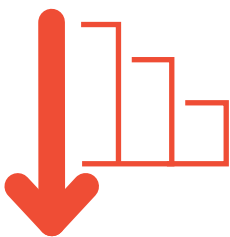
**COMMANDE PUBLIQUE:** Et si on simplifiait l'accès des TPE/PME du bâtiment aux marchés publics ?

**LE POINT DE VUE:** M. Karotsch, président de la Capeb régionale

**DÉCHETS DU BÂTIMENT:** la REP PMCB, où en sommes-nous ?



**Carnets de commandes : la tendance à la baisse se poursuit**



Le niveau des carnets de commandes représente 75 jours de travail à venir au 4<sup>e</sup> trimestre 2023 soit 21 jours de moins qu'un an auparavant. Ce niveau est similaire à celui observé en 2019 (76 jours en moyenne).



### Ralentissement de l'activité généralisé

Le ralentissement de l'activité est présent dans toutes les régions au 4<sup>e</sup> trimestre 2023, mais d'intensité variable (compris entre - 0,5 % et - 3,5 % en glissement annuel). Sur le Grand Est, on observe un recul très marqué du niveau d'activité au 4<sup>e</sup> trimestre 2023 par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2022 de - 3 %.

# 20%

**des entreprises travaillent pour les collectivités territoriales**

1 entreprise sur 5 déclare travailler pour les collectivités locales. Cette proportion est stable par rapport à la même période au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2022.

**Flashez le QR Code pour accéder à l'intégralité de la dernière note de conjoncture de la Capeb :**



# L'activité des entreprises artisanales du bâtiment encore en baisse...

Le secteur du bâtiment a été pénalisé par la chute des carnets de commandes : - 16 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2023. C'est grâce à la quasi-stabilité de l'activité dans la rénovation, soutenue par les travaux d'amélioration de la performance énergétique (+ 1,5 % en volume), que l'activité des entreprises artisanales du bâtiment n'a baissé que de 3 % au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2023 (par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2022) sur la région Grand Est, mais cette tendance aurait pu encore se dégrader en 2024...

Le nombre de permis de construire cumulés ainsi que le nombre de logements commencés ont enregistré respectivement un recul marqué de plus de 10 % par rapport à la même période, un an auparavant allant de décembre 2022 à novembre 2023. À fin novembre 2023, le cumul sur un an des permis de construire s'établissait sur le Grand Est à 25 400 permis de construire et 20 300 logements mis en chantier.

Une baisse de l'activité préoccupante qui risquait de se poursuivre en 2024 si les Pouvoirs publics n'avaient pas pris les mesures qui correspondaient aux axes dessinés avec la Capeb. C'est la rencontre décisive du 15 février qui a permis de définir de nouvelles règles pour encourager le redémarrage de l'activité d'entretien, amélioration notamment de la rénovation énergétique dont les entreprises artisanales du bâtiment sont leaders. Pour les années suivantes, il a été convenu



de travailler sans attendre à l'optimisation du dispositif de MaPrimeRénov', en permettant la réalisation de rénovations d'ampleur dans le cadre d'un parcours de travaux sur plusieurs années qui, pour la Capeb, passe par la mise en œuvre d'aides bonifiées au fur et à mesure de la réalisation des travaux et de la facilitation de groupements momentanés d'entreprises artisanales du bâtiment.



## RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES MÉNAGES

**De nouveaux objectifs du Gouvernement pour 2024 : 140 000 rénovations d'ampleur financées par le biais du programme MaPrimeRénov' d'ici le 31 décembre**

La Capeb salue les décisions du Gouvernement visant à simplifier le dispositif de MaPrimeRénov' relançant le marché de la rénovation énergétique en recul depuis l'entrée en vigueur de la réforme de MaPrimeRénov'.

« Nous sommes particulièrement satisfaits de ce dialogue constructif avec le ministre de la Transition Écologique et le ministre du Logement qui bénéficiera à tous, au confort et au budget des ménages, à l'activité des entreprises, à la préservation de la planète, aux engagements de la France.

« C'était une étape indispensable pour relancer le marché. Nous devons tout faire au cours de cette année pour faire en sorte que les rénovations d'ampleur puissent être réalisées en grand nombre, dans le cadre d'un parcours de travaux, et de manière opérationnelle, et donc éviter de se retrouver, fin 2024, dans l'impasse que nous connaissons aujourd'hui. »

Jean-Christophe Repon, président de la Capeb



**LE POINT DE VUE DE**  
**MAURICE KAROTSCH,**  
**PRÉSIDENT DE LA CAPEB GRAND EST**



**COMMANDE PUBLIQUE**

# ET SI ON SIMPLIFIAIT L'ACCÈS DES TPE/PME DU BÂTIMENT AUX MARCHÉS PUBLICS ?

**E**n 2022, la commande publique (tous marchés confondus) représentait 160 milliards d'euros estimés en France, dont 7,6 milliards d'euros rien que pour le Grand Est. Cette dynamique est le fruit de la forte mobilisation d'un réseau régional de plus de 8000 acheteurs. Néanmoins, la commande publique mobilise-t-elle réellement tous les leviers dont elle dispose pour favoriser l'activité des TPE-PME du bâtiment dans un contexte économique fragilisé ?

Force est de constater que nous assistons plutôt à un renforcement des obligations en matière d'achats « écoresponsables » pour les acheteurs publics afin que toutes les entreprises puissent répondre aux considérations environnementales des marchés. Un guide régional du « réseau commande publique Grand Est » très complet en faveur des « TPE-PME » offre une information riche d'illustrations et d'exemples concrets, sans pour autant chercher à simplifier les démarches administratives pour les TPE-PME. Nous pourrions imaginer par exemple la mise à disposition de modèles de mémoires ou dossiers techniques communs simplifiés, bien d'autres solutions existent pourtant...

**Encourager la publication des intentions d'achats le plus tôt possible**  
Plusieurs collectivités font l'effort de publier des marchés décomposés avec des prestations par lots en corps d'états séparés. Néanmoins, les entreprises ne disposent pas d'un délai suffisant pour répondre à ces appels d'offres. Les dossiers de consultations présentent de moins en moins de données chiffrées, notamment sur les aspects techniques, pour effectuer leurs demandes de prix auprès des fournisseurs de matériaux.

La publication des intentions d'achats le plus tôt possible pourrait encourager nos entreprises à mieux se préparer pour répondre à certains lots ou de l'envisager dans le cadre d'un GME (groupement momentané d'entreprises).

**Recourir aux marchés de travaux de gré à gré**  
Les marchés publics répondant à un besoin inférieur aux seuils européens peuvent être passés selon une procédure adaptée. Jusqu'au 31 décembre 2024 inclus, les acheteurs peuvent conclure un marché de travaux sans publicité, ni mise en concurrence préalable, pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 euros hors taxes. C'est l'une des mesures les plus concrètes favorisant l'accès aux marchés de travaux de gré à gré. Nous comptons sur vous pour la pérenniser et vous en saisir.

L'effort portant sur la sobriété énergétique doit également concerner les bâtiments de toutes les collectivités. Ces dernières pourraient, à ce titre, investir massivement dans une politique de décarbonation avec un accompagnement renforcé en termes d'ingénierie portant sur la faisabilité des travaux auprès des plus petits donneurs d'ordres.

**Élargir sa base de sourcing pour consulter plus d'entreprises locales**  
Si vous rencontrez un problème de sourcing, car certaines entreprises de votre territoire ne participent pas ou plus aux rencontres territoriales avec vos acheteurs, aux Salons professionnels, ou aux rendez-vous d'affaires, nous vous proposons un véritable syndicalisme de solutions en vous permettant notamment de contacter d'autres entreprises via le site ci-dessous pour élargir le nombre d'entreprises qui pourraient répondre aux attentes de vos acheteurs. Vous pouvez également adresser vos appels d'offres à votre Capeb départementale qui les relayera auprès de ses adhérents.

**Pascal Maignot, référent régional « commande publique » au sein de la Capeb Grand Est**

**Plus d'infos :**  
<https://www.artisans-du-batiment.com/>

## OSONS SOUTENIR AUTREMENT LES ARTISANS DU BÂTIMENT

Le ralentissement de l'activité dans certains domaines du bâtiment ne doit pas nous priver de la combativité nécessaire pour relever les défis majeurs liés aux transitions énergétique, numérique et démographique de notre pays. Vous pouvez compter sur nos Capeb départementales qui seront mobilisées à vos côtés pour y parvenir. Cette période compliquée nécessite, d'une part, la mise en place d'une véritable solidarité économique. Nous l'avons déjà initiée par exemple avec certains fournisseurs notamment pour geler les prix de certains matériaux, mais cela ne suffit pas. Et d'autre part, il nous faut rompre également l'isolement de nos artisans et chefs d'entreprise qui ont du mal à appréhender une activité de plus en plus morose. Nos équipes œuvrent déjà au quotidien pour soutenir leur activité, mais il faut redynamiser le secteur par d'autres leviers dont disposent les pouvoirs publics.

### M. BRUNO MINUTIELLO : NOUVEAU DÉLÉGUÉ À L'ARTISANAT AU SEIN DU GRAND EST

Le 12 mars et le 4 avril 2024, j'ai eu l'occasion d'en faire part à M. Bruno Minutiello, conseiller régional du Grand Est, (nouveau délégué à l'artisanat, déjà chargé de l'économie sociale et solidaire) en compagnie d'Angélique Dieuaidé, vice-présidente de la commission Formation professionnelle. Nous avons pu évoquer sans filtre les nombreux chantiers à entreprendre pour soutenir autrement l'artisanat régional !

### LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES : UN LIVRE BLANC CAPEB DANS LES PROCHAINS JOURS !

La Capeb entend rappeler aux candidats aux élections européennes, l'importance qu'elle attache aux questions relatives à la compétitivité de nos TPE - PME. Nous y reviendrons dans la prochaine édition.



© DEDMIVAY/ADOBEE STOCK

## DÉCHETS DU BÂTIMENT

# LA REP PMCB, OÙ EN SOMMÉS-NOUS ?

**A**près une première année de mise en application, les performances de la filière REP PMCB (Responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du bâtiment) semblent rester une source de préoccupations pour les différentes parties prenantes en relation avec les éco-organismes.

Avec 212 points de collectes en activité (déchèteries professionnelles, plateformes inertes, distributeurs, hors déchèteries de collectivité) sur le Grand Est, la mise en place opérationnelle de la REP PMCB est pour le moins perfectible, surtout dans les zones rurales. (Source : données de l'Ocab en date du 14 mars 2024.)

### Une reprise « 1 pour 0 » encore timide

Côté distributeurs de produits et matériaux de construction dont la surface de vente est supérieure à 4 000 m<sup>2</sup>, la reprise gratuite des déchets du bâtiment préalablement triés et séparés s'organise avec 116 points de collecte sur le Grand Est. Ces distributeurs ont l'obligation de reprendre sans frais les principaux déchets triés (inertes, plâtre, bois, métal, plastiques et menuiseries) sans obligation d'achat d'un nouveau produit ou matériau, selon le principe d'une reprise « 1 pour 0 ». Mais le démarrage reste timide et source de questionnements sur le volume de déchets collectés. De plus, on note des concentrations de plusieurs points de collectes distributeurs dans certaines zones industrielles et commerciales, parfois même au détriment d'acteurs historiques comme les déchèteries professionnelles existantes ou en projet. Il est primordial pour les entreprises artisanales que les collectivités surtout rurales parviennent à contractualiser avec l'un des éco-organismes pour renforcer le maillage

territorial, car elles seront les seules en capacité de le faire notamment pour éviter les dépôts sauvages.

### La REP PMCB, un modèle d'équité ?

Les entreprises payent une écocontribution sur tous les matériaux de construction qu'elles achètent. En parallèle, la réglementation prévoit la reprise des déchets selon trois modes différents : l'apport volontaire dans les points de collecte, la collecte dans les entreprises et celle sur chantier.

Sur ces deux derniers points, afin que toutes les structures d'entreprise puissent bénéficier de la collecte sans frais de leurs déchets triés, il est indispensable que les Pouvoirs Publics puissent :

- peser sur les éco-organismes pour qu'ils organisent des collectes dans les entrepôts des entreprises artisanales de toute taille et pas uniquement dans les grosses entreprises. En effet, les entreprises artisanales, qui ont mis en place des bennes dans leur entrepôt, ne bénéficieront pas de la reprise sans frais des déchets triés, alors qu'elles ont pourtant des pratiques le plus souvent vertueuses ;
- revoir la taille minimale des chantiers susceptibles de bénéficier d'une collecte sans frais. En effet, limiter la collecte aux chantiers de plus de 50 m<sup>3</sup> de déchets, n'est pas un service adapté aux entreprises artisanales du bâtiment qui représentent pourtant 5 % du tissu économique du bâtiment sur le Grand Est. Il pourrait résulter de ces observations une distorsion de concurrence pour ces entreprises.

**Jérôme Noel, référent régional  
« REP Bâtiment » au sein  
de la Capeb Grand Est**

Plus d'infos : <https://oca-batiment.org/>

## AGENDA

### PRENEZ DATE !

LE 19 AVRIL 2024  
MULHOUSE  
AG de la Capeb 68

LE 24 MAI 2024  
STRASBOURG  
AG de la Capeb 67

LE 31 MAI 2024  
REIMS  
AG de la Capeb 51

LE 7 JUIN 2024  
TROYES  
Le cœur du BTP de la  
Capeb & CNATP 10

LE 14 JUIN 2024 (en matinée)  
COLOMBEY-LES-DEUX-ÉGLISES  
AG de la Capeb 52

LE 14 JUIN 2024  
ÉPINAL  
AG de la Capeb 88

LE 28 JUIN 2024  
MAXÉVILLE  
Journée estivale Capeb 54

LE 13 SEPTEMBRE 2024  
VERDUN  
AG de la Capeb 55

MI-SEPTEMBRE 2024  
CHARLEVILLE-MÉZIÈRES  
AG de la Capeb 08

LE 27 SEPTEMBRE 2024  
METZ  
AG officielle  
30 ans de la Capeb 57

Pour toute(s) question(s), n'hésitez pas à vous rapprocher de votre Capeb départementale dont les coordonnées figurent sur la première page.



La Lettre syndicale de la Capeb Grand Est • Trimestrielle • Directeur de la publication : Maurice Karotsch • Rédaction : Capeb régionale et départementales du Grand Est • Responsable éditorial : Michel de Abreu • Capeb Grand Est - 13 rue du Dépôt - 67207 Niederhausbergen  
Tél. 06 60 98 63 12 - [www.capeb.fr/grand-est](http://www.capeb.fr/grand-est) • Diffusion : 23 avril 2024 • Éditeur délégué : Média & Artisanat - Tél. 03 87 69 18 18 •  
Impression : Socosprint Imprimeurs, 36 route d'Archettes, 88000 Épinal • ISSN en cours.

Pour suivre nos actions, rendez-vous sur les réseaux sociaux :